



# Conditions générales de service

-

Groupement d'Intérêt Public

-

Agence Régionale du Numérique et de  
l'intelligence artificielle

## Préambule

Les présentes conditions générales de services (CGS) ont été adoptées dans leur forme initiale en tant qu'annexe du règlement financier lors de la réunion du Conseil d'Administration et d'Orientation Stratégique (CAOS) en date du 3 décembre 2025 conformément à la Convention constitutive (CC) du groupement aux termes duquel :

« Le Conseil d'Administration et d'Orientation Stratégique adopte un Règlement Financier qui détermine les modalités et les règles du fonctionnement économique du GIP (Article 14b de la Convention constitutive) ».

Elles sont publiées dans la base documentaire de l'ARNia et mises à jour en tant que de besoin. Leurs évolutions sont présentées, le cas échéant, au Conseil d'Administration et d'Orientation Stratégique (CAOS) le plus proche.

L'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ci-après « ARNiA ») met à disposition de ses Adhérents et non-adhérents (ci-après ensemble « le Souscripteur ») des solutions digitales pour faciliter leurs activités ou celles des citoyens. Ces solutions sont éditées par plusieurs structures et mutualisées par l'ARNia afin d'en faciliter l'acquisition et la prise en main par le Souscripteur.

Les présentes Conditions Générales de Services (ci-après, « CGS ») s'appliquent aux Souscripteurs du Service quelle que soient les modalités de la commande et qu'ils soient Adhérents ou non-adhérents. Les CGS prévalent sur toutes clauses contraires pouvant figurer sur les documents des Souscripteurs et notamment ses conditions générales d'achat, sauf dérogation expresse convenue entre les Parties.

L'ARNia et le Souscripteur sont ci-après désignés individuellement comme une « Partie » ou collectivement comme les « Parties ».

## TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	2
1. Définitions.....	3
2. Objet.....	3
3. Hébergement.....	3
4. Ouverture du service et paramétrage.....	3
5. Disponibilité.....	4
6. Assistance.....	4
7. Anomalies.....	4
8. Maintenance.....	5
9. Propriété intellectuelle.....	5
9.1. Propriété intellectuelle sur le Service.....	5
9.2. Propriété intellectuelle de l'ARNia.....	5
10. Obligations, garanties, responsabilités du Souscripteur.....	6
11. Obligations, responsabilités et garanties de l'ARNia.....	6
12. Protection des Données personnelles.....	7
12.1. L'ARNia responsable de traitement.....	7
12.2. L'ARNia sous-traitant.....	8
12.3. Information et gestion des droits des Utilisateurs.....	8
12.4. Limitation de responsabilité de l'ARNia.....	9
13. Réversibilité.....	9
14. Communication et confidentialité.....	9
15. Services.....	9
15.1. Pack commande publique.....	9
15.2. Pack dématérialisation.....	11
15.3. SuperChef RGPD.....	11
15.4. SecurNomad.....	12
15.5. CmaCarte.....	12
15.6. Pack CmonSite.....	13
15.7. DataBFC.....	14
15.8. Archivage électronique.....	16
15.9. IDéO BFC.....	16
15.10. CmonIA.....	18
15.11. Messagerie électronique.....	18

## 1. DEFINITIONS

**Anomalie :** Désigne tout dysfonctionnement (défaut technique ou fonctionnel ou erreur de configuration) portant sur le Service.

**Assistance :** Désigne toute assistance réalisée par l'ARNia ou l'éditeur d'une Solution, vis-à-vis d'un Utilisateur, liée à l'utilisation, la connexion ou à l'accessibilité du Service.

**Contrat :** désigne les présentes Conditions Générales de Services (CGS), les Annexes ainsi que l'ensemble des documents et conventions associés et notamment le bloc contractuel de la Convention constitutive, du Règlement financier et les conventions spécifiques de l'ARNia, définissant le Prix et le périmètre des Services, la Convention constitutive et le Règlement financier prévalant sur les autres documents.

**Données :** ensemble des données hébergées au sein du Service, composées de données publiquement accessibles, des données privées du Souscripteur et/ou de Données Personnelles.

**Données Personnelles :** désigne l'ensemble des données ou informations à caractère personnel des Souscripteurs, des Utilisateurs, du Public des Solutions qui sont collectées et traitées par l'ARNia ou le Souscripteur ou ses sous-traitants au sein du Service.

**Maintenance :** Désigne l'ensemble (i) des prestations et actions de suivi et de correction des Anomalies (Maintenance corrective), et (ii) des prestations d'évolution et d'amélioration du Service réalisées par l'éditeur (Maintenance évolutive ou réglementaire).

**Public :** désigne l'ensemble des citoyens, en tant que personnes physiques pouvant être rattachés ou non à une personne morale, qui ne sont pas les Souscripteurs ou les Utilisateurs, pouvant accéder au Service et dont les Données Personnelles peuvent être traitées dans le Service.

**Service :** désigne les solutions logicielles spécifiées dans le Règlement financier et mises à disposition des Souscripteurs et de leurs Utilisateurs

**Souscripteur :** désignent ensemble les Adhérents et Non-adhérents ayant souscrit au Service.

**Utilisateurs :** Désignent toutes les personnes ayant vocation à utiliser le Service pour le compte du Souscripteur. Sont expressément exclus de cette définition le Public pouvant utiliser le Service mais n'ayant pas la charge de l'exécution des Services

## 2. OBJET

Le Contrat a pour objet de définir le niveau de service et les responsabilités de l'ARNia et des Souscripteurs.

## 3. HEBERGEMENT

Le Service peut être hébergé directement par l'ARNia ou par ses prestataires. En tout état de cause, l'hébergement est réalisé en Union européenne et à chaque fois que c'est possible, sur le sol français.

Les modalités de l'hébergement de chaque Service sont stipulées dans l'article 15.

## 4. OUVERTURE DU SERVICE ET PARAMETRAGE

L'action d'ouverture du Service est réalisée par les équipes de l'ARNia à la suite de la réception du bon de commande correspondant. L'intervention de l'ARNia pour l'ouverture et le paramétrage technique du Service est incluse dans le prix de la souscription.

La personnalisation du Service est effectué par le Souscripteur, qui est responsable de la qualité et la nature des Données chargées, sous réserve du conseil et de l'information de l'ARNia quant aux formats et prérequis du Service auxquels les Données doivent répondre. Le Souscripteur est responsable des Données qu'il intègre dans le Service, conformément aux stipulations du Contrat.

## 5. DISPONIBILITE

L'ARNia s'engage à faire ses meilleurs efforts pour garantir la disponibilité des services avec un taux de 99,5 % appréciée annuellement par rapport à une plage d'ouverture 9h – 18 h en jours ouvrés.

## 6. ASSISTANCE

L'Assistance des Utilisateurs est intégrée dans le coût du Service. L'Assistance porte exclusivement sur le Service acquis par le Souscripteur et ne concerne ni formation ni le paramétrage sur le Service, qui sont des prestations différentes.

Dans le cadre de l'Assistance, l'Utilisateur dispose d'une Base de documentation (<https://docs.arnia-bfc.fr/>) qu'il peut consulter pour l'assister dans l'utilisation du Service, ou de toute autre documentation spécifique qui pourra être communiquée par l'ARNia.

En cas de question non couverte par la Base documentaire, l'Utilisateur sollicite l'Assistance de l'ARNia selon les modalités affichées sur le site web de l'ARNia (<https://www.ternum-bfc.fr/assistance>).

Chaque sollicitation de l'assistance est consignée dans un outil de suivi de relation adhérents avec notamment les informations suivantes :

- Sujet
- Urgence : gênant, bloquant mais contournable, bloquant non contournable
- Statut : nouveau, assigné, fermé, en attente, rejeté, doublon
- Nom de l'organisme
- Agent / Elu / Salarié
- Impact : un utilisateur, un service ou une collectivité, tous les utilisateurs
- Type d'échange : téléphone, courrier, rendez-vous, mail, autre...
- Service
- Description de la demande
- Coordonnées du demandeur
- Assignation du ticket

Un historique des tickets est conservé par l'ARNia. Cela permet de se référer à des demandes antérieures et de prendre connaissance des différentes interactions ayant eu lieu avec le demandeur.

L'information sur le statut du ticket est communiquée sur simple demande au Souscripteur.

L'assistance peut être assurée par différents interlocuteurs qui collaborent autour du même ticket, par exemple:

- Niveau 1 : le prestataire spécialisé (accueil téléphonique)
- Niveau 2 et 3 : l'ARNia (demandes avancées),
- Niveau 4 : l'éditeur (anomalies avérées, demandes d'évolution )

## 7. ANOMALIES

En cas d'incident d'origine applicative, l'ARNia qualifie et consigne les caractéristiques du problème rencontré dans un logiciel dédié permettant d'échanger avec l'opérateur de maintenance :

- Nature de l'incident
- Statut de l'incident
- Type d'anomalie
  - o Anomalie bloquante : une fonction vitale du système est inutilisable ou fortement dégradée, sans contournement possible, alors qu'elle est nécessaire à un usage ou une exploitation normale du service.
  - o Anomalie majeure : une fonctionnalité importante est détériorée ou une fonction non vitale est inutilisable. Le service est exploitable tout en étant dégradé (procédure manuelle, existence de palliatif, contournement possible du problème).

- Anomalie mineure : un défaut jugé peu perturbant ne provoquant ni dégradation majeure, ni restriction d'utilisation du service mais à corriger néanmoins. Un nombre élevé d'anomalies mineures sur une fonctionnalité donnée peut donner lieu à une anomalie bloquante.
- Anomalie cosmétique : une erreur d'orthographe ou un problème d'affichage qui affecte l'expérience l'utilisateur. Ces anomalies sont traitées de manière groupée lors des montées de version.
- Délai prévisionnel de résolution
- Solution de contournement ou solution mode dégradé

L'ARNia traite les anomalies avec l'éditeur concerné afin de garantir les délais de résolution suivantes (décomptés de la plage horaire 9h-18h en jours ouvrés) :

- Bloquante : 4 heures
- Majeure : 8 heures
- Mineure : 72 heures

L'information sur le statut de l'anomalie rencontrée est communiquée sur simple demande au Souscripteur.

## 8. MAINTENANCE

ARNia et ses éditeurs procèdent des opérations de Maintenance corrective, évolutive ou réglementaire du Service. Ces opérations pourront conduire à des interruptions ponctuelles du Service ou peuvent modifier l'utilisation du Service.

L'éditeur choisit la fréquence, la nature, la qualité et la date des évolutions qu'il soumet au GIP. A cet égard, l'ARNia n'est pas responsable de la nature, de la fréquence ou la qualité des modifications ou des dates de montées de version, ni sur leur adéquation aux besoins spécifiques des Souscripteurs.

L'ARNia préviendra les Utilisateurs aussi promptement que possible de l'indisponibilité du Service ainsi que de ses évolutions, sous réserve de sa propre information par l'éditeur.

## 9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

### 9.1. Propriété intellectuelle sur le Service

L'ARNia garantit au Souscripteur la jouissance paisible des droits de propriété intellectuelle qu'elle a cédé dans le cadre du Contrat.

Le Souscripteur et ses Utilisateurs disposent d'un droit personnel d'utilisation du Service, non-exclusif, non-transférable, conformément à son usage et dans le respect des licences précisées dans l'article 15, pour la durée et dans la limite des droits acquis en contrepartie du paiement du Prix.

L'utilisation du Service s'entend de son utilisation par le Souscripteur et ses Utilisateurs, dans le cadre de ses besoins professionnels. Le Souscripteur demeure l'unique titulaire de la licence d'utilisation. Le Souscripteur se porte fort du respect des termes du Contrat par ses Utilisateurs et devra porter le contenu à leur connaissance préalablement à toute utilisation du Service.

Le Souscripteur reconnaît que le Service doit être utilisé :

- Conformément aux stipulations du présent Contrat et aux Services,
- Pour les seuls besoins du Souscripteur ou de ses Utilisateurs le cas échéant, à l'exclusion de tout tiers,
- Dans la limite des droits acquis tels que ceux-ci sont définis à la commande ou au Devis.

### 9.2. Propriété intellectuelle de l'ARNia

L'ARNia conserve la propriété des créations, moyens, outils, bases de données, inventions, méthodes ou savoir-faire préexistants ou nés à l'occasion de l'exécution du Contrat, objets ou non d'une protection juridique (droit d'auteur, brevet, marque, etc.).

Le Souscripteur est autorisé à consulter, télécharger, faire usage et communiquer la Base documentaire du Service, sous réserve de :

- Respecter la paternité de la Base documentaire en mentionnant la source de celle-ci,

- Respecter l'intégrité de la Base documentaire et s'en interdire toute modification,
- Ne créer aucune confusion avec une base tierce,
- Ne pas la diffuser à des tiers.

## 10. OBLIGATIONS, GARANTIES, RESPONSABILITES DU SOUSCRIPTEUR

Le Souscripteur est responsable de ses propres actions et utilisation du Service, ainsi que de l'ensemble des Utilisateurs du Service en charge d'exécuter tout ou partie des Services pour son compte ou sous sa responsabilité.

A ce titre, le Souscripteur garantit l'ARNia de toutes actions d'un Utilisateur en charge d'exécuter tout ou partie des Services pour son compte ou sous sa responsabilité, quel qu'en soit la nature, qui aurait causé un dommage ou qui serait susceptible de causer un dommage au GIP.

Le Souscripteur s'engage à ne pas utiliser le Service à des fins illicites ou de manière illicite.

Le Souscripteur est responsable des Données qu'il intègre dans le Service, et notamment des Données du Public.

Si un Utilisateur intègre des Données dont il n'est pas propriétaire dans le Service ou des Données Personnelles du Public, il s'engage à en obtenir les autorisations nécessaires pour l'usage licite des Données dans le Service.

L'ARNia ne contrôle pas la qualité, ni ne vérifie l'exactitude, ni la légalité des Données partagées par un Souscripteur ou un autre Utilisateur dans le Service.

Le Souscripteur et ses Utilisateurs sont seuls responsables de la sécurité de leurs identifiants et de leurs mots de passe et s'engagent à informer promptement l'ARNia de toute suspicion de vol ou d'utilisation frauduleuse. Toute action réalisée par un utilisateur employant l'identifiant et le mot de passe d'un Utilisateur sera réputée réalisée par cet Utilisateur, sauf notification à l'ARNia d'une suspicion de vol ou d'utilisation frauduleuse desdits identifiant et mot de passe dans un délai permettant à l'ARNia de les désactiver.

## 11. OBLIGATIONS, RESPONSABILITES ET GARANTIES DE L'ARNIA

L'ARNia met en place les moyens nécessaires pour la bonne exécution des Services. De manière générale, l'ARNia est tenue à une obligation de moyens permettant la bonne exécution du présent Contrat.

L'ARNia n'est responsable que des dommages directs et prévisibles au sens des articles 1150 et 1151 du Code civil qu'elle pourrait causer au Souscripteur dans le cadre de l'exécution du Contrat, relatif aux Services qu'elle propose. En cas de Services dispensés conjointement par l'ARNia et des tiers (Éditeurs, Prestataires, partenaires), l'ARNia n'est responsable que sur la partie des Services qu'il fournit, à l'exécution de ceux dispensés par ces tiers.

Les Parties ont expressément convenu d'exclure la responsabilité de l'ARNia pour tout dommage indirect ou imprévisible et notamment en cas de perte, interruption de la disponibilité ou corruption de Données, perte de profits, perte de revenus, perte de clientèle, atteinte à l'image ou affaiblissement de l'un quelconque des actifs du Souscripteur. Les dommages subis par les tiers sont également qualifiés de dommages indirects.

L'ARNia ne saurait être tenue responsable de :

- Tout dommage résultant de la perte ou de l'inexactitude de Données ou d'une défaillance dans le développement ou l'exécution d'un Service fourni avec le Service, imputable à un tiers, une cause étrangère ou un cas de force majeure;
- Toute perte ou dommage subi par le Souscripteur ayant pour origine le fait d'un Utilisateur, une cause étrangère ou un cas de force majeure ;
- Tout non-respect des instructions ou tout usage non-conforme du Service par un Utilisateur.

L'ARNia s'efforce d'assurer la continuité et la qualité des Services. Toutefois, l'ARNia n'est pas responsable en cas de problèmes ou défaillances techniques, informatiques ou de compatibilité du Service ne relevant pas de son contrôle, et en particulier, en cas de défaillance de l'éditeur ou du prestataire d'hébergement, défaillance de

l'Internet, défaillance des équipements du Souscripteur ou du réseau de télécommunication ou du défaut de sécurisation des informations du Souscripteur.

Par ailleurs, l'ARNia se réserve le droit d'interrompre les Services en cas d'action sur ses réseaux, de maintenance, ou de mise à jour du Service. Si cela est possible, les Souscripteurs en seront préalablement informés.

En aucun cas la responsabilité totale de l'ARNia au titre du Contrat ne saurait excéder le montant total des sommes payées par le Souscripteur au GIP en application du Contrat durant les douze (12) mois précédant l'événement qui donne lieu à la mise en jeu de la responsabilité.

## 12. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les Parties respectent la réglementation en vigueur, et notamment le Règlement n°2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après, la « **Réglementation sur les données personnelles** »).

### 12.1. L'ARNia responsable de traitement

L'ARNia est amenée à collecter et traiter les Données Personnelles présentes sur le Service en tant que Responsable de traitement au sens de la Réglementation.

#### Données personnelles collectées et finalités

Les données collectées sont les données relatives à l'identité du Souscripteur ou des autres comptes d'Utilisateurs rattachés au Souscripteur (nom, prénom, adresse mail, fonction, organisme, mot de passe, adresse, données relatives aux contrats et transactions avec l'ARNia ou données échangées dans le cadre des Services).

Le Souscripteur est informé que l'ARNia met en œuvre les traitements suivants: gestion de la relation commerciale avec les Souscripteurs, création de comptes Utilisateur, surveillance quantitative de l'activité du Service.

L'ensemble des traitements ainsi que leurs bases légales sont encadrés dans la politique de confidentialité d'ARNia accessible sous ce lien : <https://www.ternum-bfc.fr/rgpd-utilisateurs>

Les bases légales concernées à ce titre sont majoritairement: l'exécution d'une mission d'intérêt public, l'exécution des Services souscrits ou le consentement de la personne concernée.

Seul le personnel de l'ARNia ainsi que ses sous-traitants autorisés et liés par un accord de confidentialité ont accès aux données des Souscripteurs. Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution du Contrat, ou pendant les durées légales de conservation.

#### Droit d'accès aux Données personnelle

Le Souscripteur bénéficie des droits suivants :

- Droit d'accès : le droit de demander confirmation que ses Données personnelles sont ou ne sont pas traitées et, le cas échéant, l'accès aux dites Données et des informations relatives à leur traitement.
- Droit de rectification : le droit de demander la rectification des Données personnelles,
- Droit à l'effacement : le droit de demander l'effacement des Données personnelles,
- Droit à la limitation du traitement : le droit de demander la limitation du traitement des Données personnelles,
- Droit de s'opposer au traitement,
- Droit à la portabilité : le droit de recevoir certaines Données personnelles que l'ARNia a collecté directement auprès du Souscripteur et de les transmettre à un autre responsable de traitement.

Pour l'exercice de ces droits, le Souscripteur peut contacter le Délégué à la Protection des Données de l'ARNia à l'adresse mail suivante : [dpo@ARNia-bfc.fr](mailto:dpo@ARNia-bfc.fr)

Ou à l'adresse postale suivante :

#### **GIP ARNia**

A l'attention du Délégué à la Protection des Données  
3, bis rue du Suzon  
21000 DIJON

Pour toute réclamation, le Souscripteur peut contacter la CNIL, en ligne ou par courrier à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

## **12.2. L'ARNia sous-traitant**

L'ARNia est sous-traitant du Souscripteur lorsque l'ARNia fournit les Services de stockage et de paramétrage de Données du Service, des Service d'Assistance, de Maintenance corrective, des Services additionnels ou des Services de mise à disposition des outils composant les Solutions, pour le compte du Souscripteur. L'ARNia agit alors sur instructions du Souscripteur ou de tout tiers désigné par lui sur les Données Personnelles.

L'ARNia peut faire appel à des sous-traitants de niveau 2 définis en Annexe lorsqu'il confie tout ou partie des Services à un éditeur ou un prestataire d'hébergement, à savoir notamment, l'Assistance ou des opérations de Maintenance évolutive ou réglementaire. Ces derniers sont soumis aux mêmes exigences de confidentialité, de sécurité, et de protection des Données Personnelles.

Le Souscripteur est dans ce cadre, le Responsable de traitements des Données Personnelles relatives aux Utilisateurs et au Public. En tant que Responsable de traitement, le Souscripteur est invité à consulter la page dédiée à l'information de leurs obligations au titre du RGPD en tant que Responsable de traitement, à l'adresse suivante : <https://www.ternum-bfc.fr/rgpd-adherents>

L'ARNia s'engage à ne traiter les Données Personnelles dans le cadre du Contrat que (i) conformément aux instructions documentées du Souscripteur, (ii) dans le respect et la limite des Services fournis et (iii) pendant la ou les durée(s) de conservation stipulées.

### **Obligation de mise en place de mesure de sécurité par le sous-traitant**

Au titre de la sécurité et de la confidentialité des données personnelles, l'ARNia s'engage à (i) garder les Données personnelles strictement confidentielles et (ii) mettre en œuvre au sein de ses Services les mesures organisationnelles et techniques appropriées afin de protéger les Données Personnelles des Utilisateurs.

En cas de violation de Données personnelles sur le Service constatée par l'ARNia, l'ARNia s'engage à (i) alerter le Souscripteur par tout moyen dans les meilleurs délais, (ii) proposer toute solution palliative limitant ou supprimant la violation de Données personnelles et (iii) investiguer les raisons de la violation constatée ou suspectée.

En cas de risque pour les droits et libertés des personnes, déterminé par le Souscripteur, l'ARNia assistera le Souscripteur dans la documentation de la notification que ce dernier doit adresser à l'autorité de contrôle, en lui communiquant par écrit tout élément lié à la violation de Données personnelles. S'il ne dispose pas immédiatement de l'ensemble des informations requises, l'ARNia le signale au Souscripteur et complète son signalement dans les meilleurs délais.

Il est rappelé que le Souscripteur est seul responsable de la sécurité, des modalités d'accès et de la protection des Données personnelles sur son propre système d'information.

Les Données à caractère personnel sont uniquement recueillies, traitées et hébergées sur le territoire de l'Union Européenne. Par ailleurs, l'ARNia s'engage à (i) ne pas sous-traiter toute partie des Services proposés sur le Service et (ii) n'effectuer de transfert des données personnelles en dehors du territoire de l'Union Européenne qu'avec l'autorisation écrite, expresse et préalable du Souscripteur.

L'ARNia conserve les Données Personnelles pendant toute la durée du Contrat, et ne procède à leur suppression que (i) sur demande expresse du Client, (ii) sur demande documentée d'une personne concernée, confirmée par écrit par le Client et (iii) au terme du Contrat, après restitution des Données Personnelles au Responsable de traitement.

## **12.3. Information et gestion des droits des Utilisateurs**

Il incombe au Souscripteur de s'assurer qu'il fonde les traitements des Données Personnelles sur une base légale conforme à la Règlementation.

Il appartient au Souscripteur, pour sa part et en qualité de Responsable de traitements, d'assurer l'information de l'ensemble des Utilisateurs et du Public au sujet des Données personnelles collectées, des traitements mis en œuvre, des finalités poursuivies, des destinataires des Données Personnelles, ainsi que de l'ensemble des autres informations dues aux personnes selon la Règlementation sur les Données Personnelles, en ce compris le rappel des droits dont elles disposent sur leurs Données personnelles.

L'ARNia met à disposition du Souscripteur un modèle de politique de cookies utilisés sur les Instances qu'il peut utiliser pour informer les Utilisateurs: <https://www.ternum-bfc.fr/politique-de-confidentialite>. Il appartient au Souscripteur en revanche de mettre à disposition des Utilisateurs, une politique de confidentialité.

Si une demande d'une personne concernée parvient directement au GIP, celui-ci la renvoie sans délai (dans le cadre de ses jours et heures ouvrées) au Responsable de traitement pour que celui-ci prenne en charge la réponse à la personne concernée.

#### **12.4. Limitation de responsabilité de l'ARNia**

Dans le cas où la CNIL prononce une amende administrative à l'encontre de l'ARNia alors que le manquement est imputable à une instruction ou décision du Souscripteur, l'ARNia pourra appeler le Souscripteur en garantie pour le montant de l'amende administrative en question.

En cas de préjudice subi par le Souscripteur lié à un manquement de l'ARNia, ce dernier prend en charge l'indemnisation des éventuels dommages directs subis par le Souscripteur.

En cas d'amende, de condamnation ou de préjudice subi par l'ARNia (i) du fait d'un manquement du Souscripteur à ses obligations en matière de protection des Données Personnelles, ou (ii) du fait d'une instruction adressée au GIP par le Souscripteur en dépit de l'alerte émise par l'ARNia sur la non-conformité grave et manifeste de ladite instruction, et notamment si l'instruction a conduit à une non-conformité des Services proposés sur le Service de l'ARNia, le Souscripteur s'engage à garantir l'ARNia pour l'amende, la condamnation ou le préjudice subi.

### **13. REVERSIBILITE**

Le Souscripteur a la responsabilité de récupérer avant la fin du Contrat l'ensemble des Données stockées au sein du Service, qu'il aura (i) injectées au sein du Service, (ii) générées via le Service ou (iii) partagées sur le Service.

L'ARNia informe le Souscripteur que les accès au Service seront désactivés à la fin du Contrat, et les Données seront détruites par l'ARNia ou l'hébergeur, dans le respect des normes en vigueur.

Le Souscripteur est invité à se référer à la page suivante: <https://docs.ternum-bfc.fr/reversibilite-donnees> et, si nécessaire, à l'Assistance pour toute précision sur la récupération des Données du Service.

### **14. COMMUNICATION ET CONFIDENTIALITE**

Les Parties s'autorisent respectivement à communiquer sur le Contrat, sur tous leurs supports de communication (tels que site web, blog, réseaux sociaux) pendant la durée des présentes et après validation préalable du Client.

Dans les limites du présent article, les Parties se concèdent un droit d'usage de leurs signes distinctifs.

En revanche, les Parties reconnaissent réciproquement que toutes les Données, documents, contrats, méthodes ou toutes autres informations connues en raison du Contrat, à moins d'être tombées dans le domaine public, sont des Informations Confidentielles.

Les Parties s'interdisent, pendant la durée du Contrat, ou après la fin de celui-ci pendant une durée de trois (3) ans, quel qu'en soit la cause, sans limitation de durée, d'utiliser ou de divulguer les Informations Confidentielles à des personnes tierces (autres que ses conseils, et sauf obligation légale ou contrainte de l'administration fiscale), directement ou indirectement, pour leur propre bénéfice ou non, sauf autorisation expresse et préalable de l'autre Partie. Les Parties devront contractuellement imposer la même obligation de confidentialité à leurs préposés ou mandataires.

### **15. SERVICES**

#### **15.1. Pack commande publique**

<b>Appellation de(s) solution(s)</b>	Salle de marchés Base DCE Focus Marché
--	--

<p><b>Objet</b></p>	<p>La Salle des marchés est un profil acheteur au sens de l' <a href="#">Arrêté du 22 mars 2019 relatif aux fonctionnalités et exigences minimales des profils d'acheteurs</a>.</p> <p>Le Service permet principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La publication de la consultation</li> <li>• La publicité du marché auprès des entreprises et sa consultation,</li> <li>• La remise des candidatures et offres des entreprises,</li> <li>• L'envoi de message par le biais d'une messagerie sécurisée,</li> <li>• La publication des données essentielles.</li> </ul> <p>La Base DCE est une bibliothèque qui regroupe les DCE des organismes utilisant le logiciel MPE (éditeur Atexo) pour publier leurs consultations, dont ceux des adhérents de l'ARNia. Elle permet d'accéder à plus de 830 000 DCE.</p> <p>Le Focus Marché est un outil de visionnage et d'exploration des données essentielles de la commande publiques (DECP) issues de la Salle des marchés</p>
<p><b>Dispositions complémentaires et dérogatoires</b></p>	<p><b>Disponibilité:</b> le service respectera la disponibilité de 99,95 % appréciée mensuellement par rapport à la plage d'ouverture 9h – 18 h en jours ouvrés.</p> <p><b>Assistance:</b> Aussi bien pour les pouvoirs adjudicateurs que pour les opérateurs économiques le contact de l'assistance sur la Salle des marchés passe par la saisie préalable du ticket dans le module UTAH (agent conversationnel directement dans le Service Salle de marché). Si l'utilisateur appelle l'assistance au préalable, il sera invité à commencer par saisir le ticket.</p> <p><b>Accompagnement:</b> ARNia peut proposer un accompagnement opérationnel à la constitution du projet de consultation sur la Salle des marchés. Toutefois, cette aide ne saurait être confondue avec du conseil juridique, l'ARNia n'étant pas un professionnel de la réglementation des marchés publics.</p> <p>Par ailleurs, le Souscripteur est le seul à connaître ses besoins et contraintes. A ce titre, ce dernier est le seul décisionnaire quant à la rédaction de son marché, de son adéquation à ses besoins et contraintes, et de la légalité de la passation du marché public.</p> <p>L'ARNia exclut totalement sa responsabilité quant conséquences des conseils et recommandations ayant pu être fournis au Souscripteur, ce dernier portant l'entière responsabilité du contenu de son marché, de la procédure de passation, de sa publicité et ainsi que de son attribution.</p>
<p><b>Documentation</b></p>	<p><a href="https://www.ternum-bfc.fr/services/services-dematerialises/commande-publique">https://www.ternum-bfc.fr/services/services-dematerialises/commande-publique</a>  <a href="https://docs.arnia-bfc.fr/salle-des-marches">https://docs.arnia-bfc.fr/salle-des-marches</a></p>
<p><b>Editeur applicatif</b></p>	<p>ATEXO  Développements communautaires pour Focus Marchés</p>
<p><b>Hébergeur</b></p>	<p>OVH  ARNia pour Focus Marchés</p>
<p><b>Opérateur de la maintenance</b></p>	<p>ATEXO  ARNia pour Focus Marchés</p>
<p><b>Opérateur de l'assistance de premier niveau</b></p>	<p>ATEXO  ARNia pour Focus Marchés</p>
<p><b>Licences spécifiques</b> (hors OS et librairies)</p>	<p>Pour le profil acheteur LT MPE <a href="https://gitlab.adullact.net/aife/place">https://gitlab.adullact.net/aife/place</a> : CeCILL.</p> <p>Le code est propriété de la société d'ATEXO sur plusieurs modules complémentaires, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Publicité en 1 clic</li> <li>- Messagerie sécurisée</li> <li>- Base DCE</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sourcing</li> <li>- Chatbot d'assistance</li> <li>- Rédaction de CCTP par l'IA</li> <li>- Envol (envoi de pièces volumineuses)</li> </ul> <p>Pour focus Marché : CeCILL 2.1</p>
--	--

## 15.2. Pack dématérialisation

<b>Appellation de(s) solution(s)</b>	iparapheur s2low pastell webactes
<b>Objet</b>	L'ensemble applicatif ci-dessus permet la gestion électroniques de flux comptables et au contrôle de légalité, ainsi que la circuit dématérialisé de visa et de signature.
<b>Dispositions complémentaires et dérogatoires</b>	<p><b>Limites d'utilisation :</b></p> <p>Le parapheur n'étant pas un outil de stockage documentaire, le Souscripteur s'engage à récupérer sur son ordinateur puis à déposer son dossier en fin de circuit (après signature) dans les dossiers à extraire. Ces dossiers sont automatiques purgés du parapheur tous les 3 mois.</p> <p>La taille maximum autorisée pour l'envoi des pièces jointes via la fonction « MailSec » de Pastell et limitée à 500 Mo par envoi.</p>
<b>Documentation</b>	<a href="https://www.ternum-bfc.fr/services/services-dematerialises/outils-de-dematerialisation">https://www.ternum-bfc.fr/services/services-dematerialises/outils-de-dematerialisation</a> <a href="https://docs.arnia-bfc.fr/fiches-de-liaison-pour-parametrages">https://docs.arnia-bfc.fr/fiches-de-liaison-pour-parametrages</a>
<b>Editeur applicatif</b>	Adullact pour le tiers de télétransmission s2low et Libriciel pour les autres modules
<b>Hébergeur</b>	ARNia : pastell, webactes Libriciel : iparapheur Adullact : s2low
<b>Opérateur de la maintenance</b>	Libriciel
<b>Opérateur de l'assistance de premier niveau</b>	ARNia
<b>Licences spécifiques (hors OS et librairies)</b>	iParapheur <a href="#">GNU AGPLv3</a> S2low : <a href="#">GNU AGPLv3</a> Pastell : <a href="#">GNU AGPLv3</a> WebActes : <a href="#">GNU AGPLv3</a>

## 15.3. SuperChef RGPD

<b>Appellation de(s) solution(s)</b>	SuperChef RGPD (v1 du service) MADIS (v2 du service)
<b>Objet</b>	Le Service permettant de structurer, d'implémenter et de suivre sa conformité en y consignnant notamment les traitements opérés, les sous-traitants et les logiciels utilisés.
<b>Dispositions complémentaires et dérogatoires</b>	
<b>Documentation</b>	<a href="https://docs.arnia-bfc.fr/madis-logiciel-rgpd">https://docs.arnia-bfc.fr/madis-logiciel-rgpd</a>

<b>Editeur applicatif</b>	Pour SuperChef RGPD : ARNiA Pour Madis Développements communautaires
<b>Hébergeur</b>	ARNiA
<b>Opérateur de la maintenance</b>	ARNiA
<b>Opérateur de l'assistance de premier niveau</b>	ARNiA
<b>Licences spécifiques</b> <i>(hors OS et librairies)</i>	Pour SuperChefRGPD : code propriété de l'ARNiA Pour Madis : <a href="#">GNU AGPLv3</a>

#### 15.4. SecurNomad

<b>Appellation de(s) solution(s)</b>	NextCloud Collabora Online
<b>Objet</b>	Ce service offre un outil de sauvegarde distant des documents bureautiques et d'édition collaborative en ligne
<b>Dispositions complémentaires et dérogatoires</b>	
<b>Documentation</b>	<a href="https://www.ternum-bfc.fr/actualites/lancement-du-service-securnomad">https://www.ternum-bfc.fr/actualites/lancement-du-service-securnomad</a>
<b>Editeur applicatif</b>	Développements communautaires
<b>Hébergeur</b>	ARNiA
<b>Opérateur de la maintenance</b>	ARNiA, ARAWA
<b>Opérateur de l'assistance de premier niveau</b>	ARNiA
<b>Licences spécifiques</b> <i>(hors OS et librairies)</i>	NextCloud : <a href="#">GNU AGPLv3</a> Collabora Online : <a href="#">MPLv2</a>

#### 15.5. CmaCarte

<b>Appellation de(s) solution(s)</b>	CmaCarte
<b>Objet</b>	Le Service permet de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- produire l'arrêté DECI en fonction des Données entrées, paramétrées et consultées par le Souscripteur.</li> <li>- identifier et analyser la couverture DECI de son territoire pour en connaître les risques et les moyens d'actions.</li> <li>- simuler l'implantation de nouveaux points d'eau en cas de carence en fonction des résultats de l'utilisation du Service par les Utilisateurs du Souscripteur</li> </ul>
<b>Dispositions complémentaires et dérogatoires</b>	<b>Garanties :</b> Le Service a été développée conjointement avec les SDIS de plusieurs départements (21, 39 et 71) afin d'en vérifier la conformité légale et opérationnelle en leur qualité d'expert de la lutte contre les incendies.

	<p>A cet égard, l'ARNia n'est pas responsable des éventuelles erreurs ou fautes des règles de calcul qui auraient été transmises par le SDIS ou contrôlés par le SDIS en sa qualité d'expert. L'algorithme du Service est disponible et peut être communiqué sur demande du Souscripteur.</p> <p>L'utilisateur ayant relevé toute erreur ou manquant dans les Livrables ayant causé ou pouvant causer un dommage quelconque, est invité à se rapprocher de l'ARNia et devra appeler en garantie les SDIS concernés, l'ARNia n'étant pas responsable de la mise en conformité réglementaire du Service.</p>
<b>Documentation</b>	<a href="https://www.ternum-bfc.fr/services/services-donnee/outils-cartographiques">https://www.ternum-bfc.fr/services/services-donnee/outils-cartographiques</a> <a href="https://docs.arnia-bfc.fr/cmacarte">https://docs.arnia-bfc.fr/cmacarte</a>
<b>Editeur applicatif</b>	Magellium
<b>Hébergeur</b>	ARNia
<b>Opérateur de la maintenance</b>	Magellium
<b>Opérateur de l'assistance de premier niveau</b>	ARNia
<b>Licences spécifiques</b> <i>(hors OS et librairies)</i>	Code propriété de l'ARNia

## 15.6. Pack CmonSite

<b>Appellation de(s) solution(s)</b>	CmonSite
<b>Objet</b>	<p>Le Service correspond au générateur de sites web et aux différents modules associés permettant d'alimenter la vitrine internet, à titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide des droits et démarches</li> <li>- Prise de RDV en ligne</li> <li>- Démarches en ligne</li> <li>- Paiement en ligne (Payfip)</li> <li>- Newsletter</li> <li>- Publication automatique des actes</li> </ul>
<b>Dispositions complémentaires et dérogatoires</b>	<p><b>Accessibilité</b> : Le travail préalable de mise en conformité des modèles (thèmes) portés par le Service a été réalisé par l'ARNia, il appartient dès lors au Souscripteur de veiller à la conformité du contenu au RGAA et de procéder à la déclaration de conformité.</p> <p><b>Responsabilités de Souscripteur</b> : le Souscripteur est qualifié de responsable de publication et de responsable de traitement par rapport aux données personnelles gérées.</p> <p><b>Gestion de nom de domaine</b> : deux modalités coexistent :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Soit le Souscripteur fait appel à un prestataire pour réaliser des formalités d'enregistrement ou de transfert de noms de domaine. A ce titre, toute demande de transfert d'un nom de domaine devra être effectuée par courrier officiel écrit du personnel habilité du Souscripteur, via son adresse email professionnelle.</li> </ol> <p>Le GIP n'est alors pas responsable de la gestion du nom de domaine, ni de son renouvellement, le Souscripteur étant le seul responsable de sa politique de gestion de ses noms de domaine.</p>

	2) Soit le Souscripteur demande que l'ARNia réserve et gère le nom de domaine dans le cadre de son adhésion à l'Agence.
<b>Documentation</b>	<a href="https://www.ternum-bfc.fr/services/services-web/outil-de-creation-de-site-web">https://www.ternum-bfc.fr/services/services-web/outil-de-creation-de-site-web</a> <a href="https://www.ternum-bfc.fr/services/services-web/modules-pratiques-aux-usagers">https://www.ternum-bfc.fr/services/services-web/modules-pratiques-aux-usagers</a> <a href="https://docs.arnia-bfc.fr/cmonsie-creation-de-site-internet">https://docs.arnia-bfc.fr/cmonsie-creation-de-site-internet</a>
<b>Editeur applicatif</b>	DGFIP pour le Payfip ATOL CD pour les autres solutions
<b>Hébergeur</b>	Wordline
<b>Opérateur de la maintenance</b>	ATOL CD
<b>Opérateur de l'assistance de premier niveau</b>	ARNia
<b>Licences spécifiques</b> <i>(hors OS et librairies)</i>	Propriété de l'ARNia (hors Payfip, <a href="#">Drupal</a> et <a href="#">Matomo</a> )

## 15.7. DataBFC

<b>Appellation de(s) solution(s)</b>	DataBFC, Vmap, Superset
<b>Objet</b>	Cet ensemble logiciel correspond à l'architecture applicative permettant de construire les services autour de la données en couvrant tout le cycle de vie (captation, raffinage, valorisation)
<b>Dispositions complémentaires et dérogatoires</b>	<p><b>Anomalies</b> L'ARNia traite les anomalies avec l'éditeur concerné afin de garantir le délais de résolution suivantes (décomptés de la plage horaire 9h-18h en jours ouvrés) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Bloquante : 8 heures</li> <li>○ Majeure : 24 heures</li> <li>○ Mineure : 96 heures</li> </ul> <p><b>Installation et paramétrage</b> La création d'une instance (cf. ci-dessous) correspond à la mise à disposition de logiciels de traitement de données. Si le Souscripteurs souhaite se faire accompagner dans la prise en main et la construction de son service autour de la donnée, les échanges permettent d'identifier le volume d'accompagnement nécessaires, qui fait l'objet d'un devis supplémentaire au coût de l'instance.</p> <p><b>Création d'Instances</b> La fonctionnalité essentielle du Service est la mise à disposition d'un outil interopérable et mutualisé de création d'Instances et de partage des Données recueillies avec d'autres Souscripteurs. Une Instance est administrée par le Souscripteur, qui l'a créé, la gère et en est responsable vis-à-vis des tiers et du GIP. Si le Souscripteur souhaite déléguer la création et/ou l'exploitation de l'Instance à un Prestataire, il en demeure entièrement responsable vis-à-vis du GIP et endosse ainsi l'entière responsabilité des actions du Prestataire. Le Souscripteur a la charge de la construction de l'Instance et des sites internet qui s'y rattachent grâce à la documentation fournie par le GIP. Une Instance permet l'import et la collecte des Données par le biais de différentes techniques, et notamment par le biais d'enquêtes qui sont créées par le Contributeur nommé par le Souscripteur ou par le Prestataire.</p>

	<p>Les Données ainsi recueillies au sein de l'Instance pourront être exploitées et rééditées sous forme de tableaux ou de graphiques via les outils du Service.</p> <p><b>Qualité des Données :</b> Le chargement des Données est effectué par le Souscripteur, qui est responsable de la qualité et la nature des Données chargées, sous réserve du conseil et de l'information de l'ARNia quant aux formats et prérequis du Service auxquels les Données doivent répondre.</p> <p>L'ARNia ne contrôle pas la qualité, ni ne vérifie l'exactitude, ni la légalité des Données partagées par un Souscripteur ou un autre Utilisateur dans le Service.</p> <p><b>Partage et licence des Données :</b> Par défaut les Données intégrées dans le Service sont destinées à être mutualisées à l'ensemble des Souscripteurs du Service.</p> <p>Dans ce cas, les Données seront enregistrées au sein du « socle commun » du Service, accessible à tous les Souscripteurs. Chaque Souscripteur aura donc accès à l'ensemble des Données partagées du Service fournies par les autres Souscripteurs.</p> <p>Toutefois, le Souscripteur peut également décider de conserver ses Données de manière privée, par simple paramétrage sur le Service.</p> <p>Si un Utilisateur achète des Données dans le cadre de son activité, il s'engage à ne pas les faire apparaître dans les Données partagées du Service.</p> <p>Si un Utilisateur intègre des Données dont il n'est pas propriétaire dans le Service, il s'engage à en obtenir la licence d'exploitation ou les autorisations nécessaires pour l'usage licite des Données dans le Service. Le Souscripteur se porte fort de l'engagement des Utilisateurs.</p> <p><b>Documents complémentaires :</b> L'ARNia tient à disposition du Souscripteur les modèles suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la Charte d'utilisation par un Contributeur : elle s'adresse au public appelé à saisir les données qui seront traitées par le Service</li> <li>- la Charte d'utilisation par un Prestataire : elle encadre l'intervention d'un prestataire tierce pour la personnalisation du Service.</li> <li>- les Conditions générales d'utilisation du site : elles s'adressent aux public d'une page internet créée avec le Service</li> </ul>			
<b>Documentation</b>	<a href="https://www.ternum-bfc.fr/services/services-donnee/plateforme-de-gestion-de-donnees-territoriales">https://www.ternum-bfc.fr/services/services-donnee/plateforme-de-gestion-de-donnees-territoriales</a>			
<b>Editeur applicatif</b>	ARNia			
<b>Hébergeur</b>	ARNia			
<b>Opérateur de la maintenance</b>	ARNia			
<b>Opérateur de l'assistance de premier niveau</b>	ARNia			
<b>Licences spécifiques</b> (hors OS et librairies)		<b>Brique de développement concernée</b>	<b>Nom de la licence</b>	<b>Lien vers les termes de la licence</b>
		Data BFC	CECILL-B	<a href="https://cecill.info/licences/Licence_CeCILL-B_V1-fr.html">https://cecill.info/licences/Licence_CeCILL-B_V1-fr.html</a>
		Drupal	GPL-2.0+	<a href="https://www.gnu.org/licenses/old-licenses/gpl-2.0.html">https://www.gnu.org/licenses/old-licenses/gpl-2.0.html</a>
		CKAN	AGPLv3	<a href="https://www.gnu.org/licenses/agpl-3.0.html">https://www.gnu.org/licenses/agpl-3.0.html</a>
		LimeSurvey	GPLv2	<a href="https://www.gnu.org/licenses/old-licenses/gpl-2.0.html">https://www.gnu.org/licenses/old-licenses/gpl-2.0.html</a>
		Matomo	GPLv3	<a href="https://www.gnu.org/licenses/gpl-3.0.html">https://www.gnu.org/licenses/gpl-3.0.html</a>
		Superset	Apache 2.0	<a href="https://apache.org/licenses/LICENSE-2.0">https://apache.org/licenses/LICENSE-2.0</a>
		Vmap	CeCILL-B	<a href="http://www.cecill.info/licences/Licence_CeCILL-B_V1-fr.html">http://www.cecill.info/licences/Licence_CeCILL-B_V1-fr.html</a>
		Node-RED	Apache 2.0	<a href="https://apache.org/licenses/LICENSE-2.0">https://apache.org/licenses/LICENSE-2.0</a>

		Baserow	Doc : CC BY-SA 4.0 Client et Baserow Open Source Edition : MIT Expat	CC BY-SA 4.0 : <a href="https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr">https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr</a> Mit Expat : <a href="https://www.debian.org/legal/licenses/mit.en.html">https://www.debian.org/legal/licenses/mit.en.html</a>
		WikiJS	AGPL v3	<a href="https://www.gnu.org/licenses/agpl-3.0.html">https://www.gnu.org/licenses/agpl-3.0.html</a>

## 15.8. Archivage électronique

<b>Appellation de(s) solution(s)</b>	asalae
<b>Objet</b>	Le Service correspond au Service d'archivage électronique (SAE) opéré par l'ARNia en tant que tiers hébergeur.
<b>Dispositions complémentaires et dérogatoires</b>	
<b>Documentation</b>	<a href="https://www.ternum-bfc.fr/services/services-dematerialises/archivage-electronique">https://www.ternum-bfc.fr/services/services-dematerialises/archivage-electronique</a>
<b>Editeur applicatif</b>	Libriciel
<b>Hébergeur</b>	ARNia, OVH
<b>Opérateur de la maintenance</b>	Libriciel
<b>Opérateur de l'assistance de premier niveau</b>	ARNia
<b>Licences spécifiques (hors OS et librairies)</b>	<a href="#">GNU AGPLv3</a>

## 15.9. IDÉO BFC

<b>Appellation de(s) solution(s)</b>	IDÉO BFC
<b>Objet</b>	<p>Le Service est un portail mutualisé qui permet d'avoir accès à des Données liées au territoire de la Bourgogne-Franche-Comté et d'accroître ainsi sa connaissance pour en faire bénéficier le Souscripteur, les Utilisateurs ou les Administrés. Les Services du Service permettent d'exporter des Données « brutes », sans mise en image ou mise en forme graphique.</p> <p>Le Souscripteur peut utiliser le Service pour prendre connaissance et exporter des Données, et peut intégrer des nouvelles Données dans le Service, dans les conditions du Contrat.</p> <p>Le chargement versement des Données est effectué en partie par le Souscripteur. Dans ce cas, le Souscripteur est responsable de la qualité et la nature des Données chargées, sous réserve du conseil et de l'information de l'ARNia quant aux formats et prérequis du Service auxquels les Données doivent répondre. Le Souscripteur est responsable des Données qu'il intègre dans le Service.</p> <p>Les Données intégrées dans le Service sont destinées à être mutualisées à l'ensemble des Souscripteurs du Service. Chaque Souscripteur aura donc accès à l'ensemble des Données partagées du Service fournies par les autres Souscripteurs.</p>

<b>Dispositions complémentaires et dérogatoires</b>	<p><b>Accès au service</b> : la création des comptes utilisateurs n'est pas soumise à la souscription du service, en ce qu'il est financé par la Préfecture de Région et le Conseil régional.</p> <p><b>Qualité des Données</b> : Le chargement des Données est effectué par le Souscripteur, qui est responsable de la qualité et la nature des Données chargées, sous réserve du conseil et de l'information de l'ARNia quant aux formats et prérequis du Service auxquels les Données doivent répondre.</p> <p>L'ARNia ne contrôle pas la qualité, ni ne vérifie l'exactitude, ni la légalité des Données partagées par un Souscripteur ou un autre Utilisateur dans le Service.</p> <p><b>Partage et licence des Données</b> : Par défaut les Données intégrées dans le Service sont destinées à être mutualisées à l'ensemble des Souscripteurs du Service.</p> <p>Dans ce cas, les Données seront enregistrées au sein du « socle commun » du Service, accessible à tous les Souscripteurs. Chaque Souscripteur aura donc accès à l'ensemble des Données partagées du Service fournies par les autres Souscripteurs.</p> <p>Toutefois, le Souscripteur peut également décider de conserver ses Données de manière privée, par simple paramétrage sur le Service.</p> <p>Si un Utilisateur achète des Données dans le cadre de son activité, il s'engage à ne pas les faire apparaître dans les Données partagées du Service.</p> <p>Si un Utilisateur intègre des Données dont il n'est pas propriétaire dans le Service, il s'engage à en obtenir la licence d'exploitation ou les autorisations nécessaires pour l'usage licite des Données dans le Service. Le Souscripteur se porte fort de l'engagement des Utilisateurs.</p>			
	<b>Documentation</b>	<a href="https://ideo.ternum-bfc.fr/presentation">https://ideo.ternum-bfc.fr/presentation</a>		
	<b>Editeur applicatif</b>	NEOGEO		
	<b>Hébergeur</b>	Wordline		
	<b>Opérateur de la maintenance</b>	NEOGEO		
	<b>Opérateur de l'assistance de premier niveau</b>	ARNia		
<b>Licences spécifiques (hors OS et librairies)</b>	<b>Brique de développement concernée</b>	<b>Nom de la licence</b>	<b>Lien vers les termes de la licence</b>	
	Drupal	GNU GPL v2 or later	<a href="https://www.drupal.org/about/licensing#drupal-license">https://www.drupal.org/about/licensing#drupal-license</a>	
	CKAN (Catalogue de données)	GNU Affero GPL v3 or later	<a href="https://github.com/ckan/ckan/blob/master/LICENSE.txt">https://github.com/ckan/ckan/blob/master/LICENSE.txt</a>	
	Celery (outil backend)	BSD Licence	<a href="https://github.com/celery/celery/blob/main/LICENSE">https://github.com/celery/celery/blob/main/LICENSE</a>	
	Mviewerstudio (outil de cartographie)	GNU GPL v3	<a href="https://github.com/mviewer/mviewerstudio/blob/master/LICENSE">https://github.com/mviewer/mviewerstudio/blob/master/LICENSE</a>	
	Mviewer (outil de cartographie)	GNU GPL v3	<a href="https://github.com/mviewer/mviewer/blob/master/LICENSE">https://github.com/mviewer/mviewer/blob/master/LICENSE</a>	
	Géocontrib	GNU Affero GPL v3	<a href="https://git.neogeo.fr/geocontrib/geocontrib-django/-/blob/a2bab3c6edf4d2370481a6d4a28775361642dc6e/LICENSE">https://git.neogeo.fr/geocontrib/geocontrib-django/-/blob/a2bab3c6edf4d2370481a6d4a28775361642dc6e/LICENSE</a>	
	IDGO	Apache License	<a href="https://git.neogeo.fr/idgo/apps/idgo/-/blob/develop/LICENSE?ref_type=heads">https://git.neogeo.fr/idgo/apps/idgo/-/blob/develop/LICENSE?ref_type=heads</a>	
	Mapserver	CC BY-SA	<a href="https://mapserver.org/copyright.html">https://mapserver.org/copyright.html</a>	
	Geonetwork	GNU GPL v2	<a href="https://docs.geonetwork-opensource.org/4.4/overview/license/">https://docs.geonetwork-opensource.org/4.4/overview/license/</a>	

**15.10. CmonIA**

<b>Appellation de(s) solution(s)</b>	CmonIA
<b>Objet</b>	Le service vise à offrir un outil d'aide à la rédaction, de synthèse et de recherche.
<b>Dispositions complémentaires et dérogatoires</b>	Disponibilité : L'ARNia traite les anomalies avec l'éditeur concerné afin de garantir les délais de résolution suivantes (décomptés de la plage horaire 9h-18h en jours ouvrés) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Bloquante : 8 heures</li> <li>○ Majeure : 24 heures</li> <li>○ Mineure : 96 heures</li> </ul>
<b>Documentation</b>	<a href="https://docs.ternum-bfc.fr/cmonia">https://docs.ternum-bfc.fr/cmonia</a>
<b>Editeur applicatif</b>	ARNia pour le front-office et la base de données d'historique de navigation Mistral pour le LLM
<b>Hébergeur</b>	ARNia pour le front-office et la base de données d'historique de navigation Mistral pour le LLM
<b>Opérateur de la maintenance</b>	ARNia pour le front-office et la base de données d'historique de navigation Mistral pour le LLM
<b>Opérateur de l'assistance de premier niveau</b>	ARNia
<b>Licences spécifiques (hors OS et librairies)</b>	Code propriété de l'ARNia pour le front-office et la base de données d'historique de navigation Poids de modèles propriété de Mistral pour le LLM

**15.11. Messagerie électronique**

<b>Appellation de(s) solution(s)</b>	Messagerie sécurisée
<b>Objet</b>	Ce service a pour objet d'offrir le Service de messagerie électronique (courriel) sécurisé en ligne.
<b>Dispositions complémentaires et dérogatoires</b>	L'ARNia met à la disposition du Souscripteur des adresses email, des alias email et des redirections email dont le nombre et les noms des adresses sont définis par le Souscripteur. L'Editeur fournit au Souscripteur et aux Utilisateurs un identifiant et un mot de passe afin qu'ils puissent se connecter à leurs adresses de messagerie. Ces éléments sont strictement confidentiels.  L'installation, la configuration et la maintenance des comptes email, ainsi que la gestion, la consultation et la suppression des messages reçus sont pris en charge par le Souscripteur ou ses Utilisateurs.  Le GIP ne pourra être tenu pour responsable en cas de mauvaise utilisation des adresses email, des alias email et des redirections email.
<b>Documentation</b>	A venir
<b>Editeur applicatif</b>	v1 : Développements communautaires v2 : ANCT
<b>Hébergeur</b>	v1 : Wordline v2 : ANCT

<b>Opérateur de la maintenance</b>	v1 : AtoI CD v2 : ANCT
<b>Opérateur de l'assistance de premier niveau</b>	ARNia
<b>Licences spécifiques</b> <i>(hors OS et librairies)</i>	v1 : <a href="#">GPL v2</a> v2 : <a href="#">MIT</a>